

02/1/1

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

TRANSMIS copie pour information à  
 - Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.  
 - Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.

Ref. n° :  
 Annexe :  
 Bijlage :  
 Objet :  
 Voorwerp :

Instructions TP

463/TP/P  
 25/2/56

Instructions ouvrages d'art.

Dos. 20-62-4.

KIBUNGO



5207

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
 de et à

KIGALI	BIUMBA	NGOZI
NYANZA	✓ KIBUNGU	MUYINGA
ASTRIDA	KIBUYE	MURAMVYA
SHANGUQU	USUMBURA	RUTANA
KISENYI	BUBANZA	BURURI
RUMENGI	KITEGA	RUYIGI

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Au cours de diverses inspections, j'ai relevé dans certains Territoires que des dalots, ponceaux et même ponts provisoires sont exécutés avec des rondins remblayés de mollons et de terres. Il y a lieu de remarquer que cette pratique doit absolument être proscrite (cfr. aide mémoire des T.P. p. 93 & p. 133). Si pareils ouvrages existent dans votre Territoire, il faudrait les remplacer progressivement, mais le plus tôt possible, sur les routes secondaires et les routes pour voyageurs subsidees.

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DU SERVICE  
 DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI  
 J. VAN VLAENDEREN.,